



Pièces n°	Arrêt	Enquête publique	Approbation
5	14 juin 2023	du 16 octobre au 16 novembre 2023	14 mars 2024

DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- UA : Zone de centre ancien
- UB : Zone d'extension mixte
- UBa : Zone d'extension mixte correspond au quartier "Le Pont"
- UBg : Zone destinée à accueillir la Gendarmerie
- UC : Zone résidentielle
- UX : Zone d'activités économiques et artisanales
- 1AUX : Zone d'activités économiques et artisanales futures
- 2AUX : Zone d'activités économiques et artisanales dont l'urbanisation est soumise à une évolution du document
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole à protéger
- Aa : Zone agricole correspondant à l'entreprise de saison

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Secteur non soumis à l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert à protéger
- Changement de destination
- Trame bleue
- Zones humides
- Corridor écologique contraint
- Espace protégé au titre de l'article L.151-23
- Peboues seches
- Patrimoine bâti à protéger
- Emplacements réservés
- Arbre à préserver
- Milieu fonctionnelle : linéaires d'activités à préserver
- Patrimoine bâti à protéger : murs et murets

